

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 350

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 57, insérer les deux alinéas suivants :

« *Composante hélicoptérée : maintien en condition opérationnelle*

« Un effort particulier sera mis en œuvre pour améliorer de manière significative la disponibilité des hélicoptères de l'armée de terre et de la marine nationale. Cette amélioration passera par le recrutement, la fidélisation et la formation de mécaniciens spécialisés, mais aussi le remplacement des modèles les plus vieillissants nécessitant plus d'entretien et une meilleure disponibilité des pièces détachées à travers la Constitution des stocks nécessaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La composante hélicoptérée de nos armées fait face à des enjeux majeurs de disponibilité. Nos hélicoptères sont nécessaires à l'accomplissement de nombreuses missions et leur manque de disponibilité impacte donc réellement nos capacités à mener des opérations. Cette composante doit être considérée comme faisant l'objet d'un effort prioritaire, c'est l'objet de cet amendement.